

# SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

*2017- 2021*

*Livret des fiches actions 2017 -2018*

*Département de  
la Haute-Vienne*

## **PREAMBULE**

Ce livret présente les actions du Schéma Départemental des Services aux Familles engagées ou à engager pour la période 2017/2018.

L'ensemble du plan d'actions 2017/2021 figurent dans le paragraphe « axes stratégiques et plan d'actions » du schéma (p. 102 à 108).

Il n'est pas figé, tout au long du contrat, des avenants pourront venir enrichir le plan d'actions initial.

Certaines fiches actions apparaissent vierges. Elles restent à élaborer par les pilotes concernés, les commissions thématiques et groupes de travail du Schéma départemental des Services aux Familles associés.

# SOMMAIRE

## Fiches actions 2017/2018

### Axe stratégique 1 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales.

#### Axe 1.1 : Développer et adapter l'offre d'accueil au regard du contexte de chaque territoire.

Objectif 1 : Agir sur l'accueil individuel pour mieux répondre aux besoins des parents.

Action n°1 Etudier et analyser l'offre spécifique chez les assistant(e)s maternel(le)s.

Action n°2 Valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) en définissant un plan d'action commun de promotion.

#### Axe 1.2 : Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant.

Objectif 1 : Renforcer les dispositifs existants.

Action n°8 Accompagner la création d'antennes Relais d'Assistants Maternels sur la ville de Limoges.

### Axe stratégique 2 : Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

#### Axe 2.1 : Favoriser une vision partagée de la parentalité et des actions d'accompagnement.

Objectif 1 : Promouvoir les enjeux liés à la parentalité auprès des acteurs du territoire (partenaires et décideurs locaux).

Action n°10 Sensibiliser, communiquer autour de la nécessité de développer des actions de soutien à la parentalité sur les territoires.

#### Axe 2.2 : Développer et adapter l'offre d'accompagnement à la parentalité

Objectif 1 : Renforcer l'accompagnement à la scolarité autour de moments clés de la scolarisation.

Action n°11 Renforcer les dispositifs CLAS existants sur les Quartiers Politique de la Ville et pour certaines tranches d'âge (classe de CP, 6ème) et en développer sur les territoires non couverts.

Action n°11 bis Développer des études dirigées pour les élèves de CP au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Objectif 2 : Mieux structurer l'action des LEAP et LAPE.

Action n°12 Développer une action coordonnée à l'échelle du département. Mesurer la nécessité de développer de nouvelles structures en fonction des besoins des familles.

#### Axe 2.3 : Créer de nouvelles structures, des actions innovantes et développer de nouvelles thématiques en fonction des territoires et des familles.

Objectif 1 : Mieux répondre aux attentes des familles des territoires

Action n°14 Recueillir la parole des familles, leurs besoins en termes d'accompagnement à la parentalité.

### Axe stratégique 3 : Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir l'accessibilité et la mixité.

#### Axe 3.2 : Faciliter les parcours d'insertion socioprofessionnelle des parents

Objectif 1 : Faciliter les relations entre les parents et les acteurs de la petite enfance ainsi que l'Ecole.

Action n°17 Accompagner les publics non-francophones afin de faciliter la relation avec les structures d'accueil diverses

Objectif 2 : Rendre accessible les solutions d'accueil aux familles en situation de pauvreté ou d'insertion socioprofessionnelle.

Action n°18 Faciliter l'accessibilité, aux enfants résidants dans les Quartiers Politique de la Ville, aux structures Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de leur lieu de résidence.

Action n°20 Expérimenter la mise en œuvre de nouveaux dispositifs dédiés aux publics en parcours d'insertion sociale ou professionnelle

### **Axe 3.3 : Soutenir les familles avec enfant(s) en situation de handicap.**

**Objectif 1 : Favoriser le répit parental des familles.**

Action n°23 *Développer un plan d'action départemental autour des vacances familiales.*

**Objectif 2 : Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil.**

Action n°24 *Poursuivre et renforcer les missions de la référente départementale pour l'accueil du jeune enfant différent.*

## **Axe stratégique 4: Contribuer à la formation des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité afin de garantir un service de qualité.**

### **Axe 4.2 : Renforcer les compétences des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité.**

**Objectif 1 : Permettre l'appropriation des différents aspects du métier d'animateur RAM quelle que soit l'ancienneté dans la fonction.**

Action n°31 *Poursuivre le projet de formation régionale RAM engagé en 2016 pour les prises de postes des nouveaux animateurs et élaborer un programme de formation complémentaire pour les animateurs plus anciens dans la fonction.*

**Objectif 2 : Renforcer les compétences des accueillant(e)s de LEAP.**

Action n°32 *Maintenir l'offre de formation à destination des accueillant(e)s LAEP (formation initiale, temps d'analyse de la pratique...).*

**Objectif 3: Renforcer les compétences des animateurs CLAS et enrichir leurs connaissances de l'accompagnement à la scolarité.**

Action n°33 *Développer une formation annuelle à destination des animateurs CLAS du département.*

## **Axe stratégique 5: Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.**

### **Axe 5.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre sur les territoires.**

**Objectif 1 : Faciliter l'accès à l'information à toutes les familles.**

Action n°34 *Optimiser/ rationaliser l'offre Internet en faveur des familles.*

Action n°35 *Communiquer autour des évolutions du site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) et de ses nouvelles applications.*

## **Axe stratégique 6: Faciliter l'action coordonnée des acteurs sur le territoire.**

### **Axe 6.1 : Confirmer la dynamique du schéma départemental des services aux familles.**

**Objectif 1: Favoriser l'articulation des politiques « petite enfance » et « parentalité » et la coordination de l'ensemble des services aux familles à l'échelle du département.**

Action n°38 *Repenser l'organisation des commissions opérationnelles « petite enfance » et « parentalité » en créant de nouveaux groupes thématiques. Intégrer au sein de ces groupes les membres du comité départemental parentalité ainsi que tous acteurs concernés par les thèmes retenus.*

### **Axe 6.3 : Renforcer et développer les partenariats.**

**Objectif 1: Favoriser le développement de politiques communes « Petite enfance » et « Parentalité ».**

Action n°40 *Initier/ accompagner le travail en réseau des acteurs de la petite enfance et de la parentalité.*

## Axe stratégique 1: Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales.

Priorité  
2017/2018

**Axe 1.1 : Développer et adapter l'offre d'accueil au regard du contexte de chaque territoire.**  
**Objectif 1 : Agir sur l'accueil individuel pour mieux répondre aux besoins des parents.**

<p><b>Contexte/ Constats / problématiques</b></p>	<p>Le département de la Haute-Vienne est globalement bien couvert en mode d'accueil collectif et individuel. Toutefois, on constate un manque de connaissance dans le fonctionnement et la fréquentation des différentes solutions de garde. Ceci étant, en partie, un frein à l'adéquation de l'offre et de la demande.</p> <p>Ainsi, en analysant plus finement les caractéristiques de l'accueil individuel chez les assistant(e)s maternel(le)s, l'enjeu est de pouvoir mieux répondre aux besoins spécifiques des familles du territoire.</p>
<p><b>Action n°1</b></p> <p>Déclinaison opérationnelle</p> <p>Public(s) visé(s)</p>	<p><b>Etudier et analyser l'offre spécifique chez les assistant(e)s maternel(le)s.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Créer un groupe de travail pour analyser l'offre d'assistants maternels.</b></li> <li>2) <b>Réaliser un bilan de la nature de l'offre deux fois par an.</b></li> <li>3) <b>Alimenter les travaux de la CDAJE.</b></li> <li>4) <b>Communiquer auprès des assistants maternels sur l'intérêt de faire connaître la caractéristique de leur offre d'accueil</b> (site internet <a href="http://assmat87.fr">assmat87.fr</a>, <a href="http://mon-enfant.fr">mon-enfant.fr</a>)</li> </ol> <p>/</p>
<p>Pilote(s) de l'action</p> <p>Partenaires associés</p> <p>Echéancier</p>	<p><b>Conseil départemental</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>• FEPEM</li> <li>• Assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>• Mutualité Sociale Agricole</li> <li>• RAM</li> </ul> <p>2017/2018</p>
<p><b>Des résultats attendus</b></p>	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement de l'ensemble de l'offre spécifique</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure connaissance de la tension de l'offre chez les assistant(e)s maternel(le)s: disponibilité, sous-activité, non activité (subie ou choisie)</li> <li>• Une meilleure connaissance de l'offre spécifique chez les assistant(e)s maternel(le)s</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <p>Lien avec les schémas existants</p>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres du groupe de travail</li> <li>• Nombre d'enquêtes et bilans réalisés par an</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et pourcentage d'assistants maternels qui accueillent le week-end complet, le samedi, la nuit ; les amplitudes horaires, l'accueil d'urgence ; l'accueil d'enfants en situation de handicap sur plusieurs périodes.</li> <li>• Nombre et pourcentage de places potentielles et disponibles, nombre d'assistants maternels en sous-activité et sans activité (subie ou choisie).</li> </ul> <p>Schéma directeur de l'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans.</p>

## Axe stratégique 1: Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales.

Priorité  
2017/2018

**Axe 1.1 : Développer et adapter l'offre d'accueil au regard du contexte de chaque territoire.**

**Objectif 1 : Agir sur l'accueil individuel pour mieux répondre aux besoins des parents.**

Contexte/ Constats / problématiques	Le département de la Haute Vienne connaît depuis plusieurs années un vieillissement des professionnels de l'accueil individuel. Au 31/12/2015, 27% des assistants maternels agréés étaient âgés plus de 55 ans. En parallèle, on constate depuis plus de 6 ans une baisse du nombre des nouveaux agréments. De plus depuis 2012, le nombre de professionnels nouvellement agréés est inférieur au nombre de retrait d'agrément. Au regard de ces différents constats, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre des actions destinées à valoriser le métier d'assistant maternel dans le but de susciter de nouvelles vocations et par conséquent de maintenir une diversité équilibrée des modes d'accueil sur le département. L'objectif est de permettre aux parents en recherche d'une solution de garde de pouvoir continuer à choisir librement la formule adaptée à leurs besoins.
<p><b>Action n°2</b></p> <p>Déclinaison opérationnelle</p> <p>Public(s) visé(s)</p>	<p><b>Valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) en définissant un plan d'action commun de promotion.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Valoriser le mode d'accueil individuel auprès des parents et futurs parents : mettre en œuvre une communication adaptée sur les avantages de l'accueil individuel notamment pour les très jeunes enfants</li> <li>2) Susciter des vocations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• communiquer auprès des futurs candidats sur les différentes formes d'exercice du métier,</li> <li>• réfléchir autour d'une intervention au sein des cursus de formation (CAP Petite enfance...)</li> </ul> </li> <li>3) Palier à la sous activité ou la non activité subie : réaliser un bilan et un accompagnement personnalisé de chaque professionnel (coaching...)</li> </ol> <p>Les assistant(e)s maternel(le)s, futur(e)s assistant(e)s maternel(le)s, parents ou futurs parents</p>
Pilote(s) de l'action Partenaires associés Echéancier	<p><b>Conseil départemental</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>• RAM</li> <li>• Mutualité Sociale Agricole</li> <li>• FEPEM</li> </ul> <p>2017/2018</p>
Des résultats attendus	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre d'accueil individuel sur le département</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'attractivité du métier d'assistant maternel</li> <li>• Susciter l'intérêt des parents pour l'accueil individuel</li> <li>• Moderniser l'image de l'accueil au domicile d'un assistant maternel</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation  Lien avec les schémas existants	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Description des actions mises en œuvre en lien avec la valorisation du métier d'assistant maternel : action de communication, évènementiels...</li> <li>• Nombre de supports de communication diffusés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auprès des parents</li> <li>• Auprès des professionnels</li> </ul> </li> <li>• Nombre d'animations réalisées auprès des futurs professionnels (intervention auprès des futurs candidats et/ou des étudiants)</li> <li>• Nombre d'accompagnement personnalisé auprès des professionnels en sous activité ou sans activité</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de professionnels agréés et du nombre places potentielles</li> <li>• Nombre de nouveaux agréments délivrés</li> <li>• Comparaison du nombre de retraits et des cessations d'agrément</li> <li>• Evolution de la pyramide des âges des professionnels de l'accueil individuel</li> </ul> <p>Schéma local de la petite enfance et de la parentalité de la ville de Limoges</p>

## Axe stratégique 1: Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales.

Priorité  
2017/2018

**Axe 1.2 : Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant.**

**Objectif 1 : Renforcer les dispositifs existants.**

Contexte/ Constats / problématiques	
<b>Action n°8</b>	Accompagner la création d'antennes Relais d'Assistants Maternels sur la ville de Limoges.
Déclinaison opérationnelle	
Public(s) visé(s)	/
Pilote(s) de l'action	<b>Ville de Limoges</b>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RAM</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
Echéancier	...
Des résultats attendus	Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul> Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	De réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul> De résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	...

## Axe stratégique 2: Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

Priorité  
2017/2018

**Axe 2.1 : Favoriser une vision partagée de la parentalité et des actions d'accompagnement.**

**Objectif 1 : Promouvoir les enjeux liés à la parentalité auprès des acteurs du territoire (partenaires et décideurs locaux).**

<p><b>Contexte/ Constats / problématiques</b></p>	<p>Les changements sociodémographiques, les mutations des conditions de travail, la féminisation du marché de l'emploi, la transformation de la structuration de la cellule familiale, les réformes d'Etat social modifient considérablement la condition parentale.</p> <p>La relation adulte enfant suppose un ensemble de fonctions, droits et obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt de l'enfant. Elle s'inscrit dans un environnement géographique, social et éducatif où vivent l'enfant et sa famille.</p> <p>Le soutien à la parentalité est destiné à l'ensemble des parents. Il privilégie une prévention « prévenante » attentive aux caractéristiques individuelles des familles. Il tend à accompagner les parents face à une transformation des relations entre parents et enfants afin de préserver la co-responsabilisation parentale.</p> <p>L'ensemble des acteurs de la mise en œuvre de cette politique publique : collectivités territoriales, associations, organismes de la SS, institutions, parents ...doivent coopérer à rendre lisible et effective l'offre de service dans ce champ.</p>
<p><b>Action n°10</b></p> <p><b>Déclinaison opérationnelle</b></p> <p><b>Public(s) visé(s)</b></p>	<p><b>Sensibiliser, communiquer sur la nécessité de développer des actions de soutien à la parentalité sur les territoires.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir, expliquer les enjeux, rendre plus accessible et plus lisible le soutien à la parentalité et la plus-value des politiques et actions conduites en direction des parents.</li> <li>Accompagner, convaincre les élus que le soutien à la parentalité se décline concrètement sur les territoires au même titre que l'accueil du jeune enfant. Il s'agit de maintenir l'existant et de permettre le développement mais aussi la structuration d'actions concourant au soutien à la parentalité.</li> <li>Formaliser avec les acteurs les différents outils et leviers à mobiliser ou créer.</li> </ul> <p>Les élus des territoires : communes, communauté de communes, communauté d'agglomération Limoges Métropole, association des maires et élus de la Haute-Vienne</p> <p>Les acteurs locaux : professionnels, associations,...</p>
<p><b>Pilote(s) de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés</b></p> <p><b>Echéancier</b></p>	<p><b>Caisse d'Allocations Familiales 87</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales</li> <li>Association des maires et élus de la Haute-Vienne</li> <li>Conseil départemental</li> <li>Mutualité Sociale Agricole</li> </ul> <p>2017/2018</p>
<p><b>Des résultats attendus</b></p>	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une action de sensibilisation sur chaque territoire prioritaire (<i>table de concertation...</i>)</li> <li>Développer l'offre d'actions dans le domaine</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter l'information sous différentes formes (<i>journée de sensibilisation, outil de promotion ou communication (vidéo, plaquette, ...)</i>)</li> <li>Susciter l'intérêt des élus</li> <li>Evolution des coopérations locales</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <p><b>Lien avec les schémas existants</b></p>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontre du groupe de travail</li> <li>Diversité de la nature des modes de communication</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution du nombre d'actions</li> <li>Nouvelles actions sur les territoires</li> </ul> <p>Diagnostic CEJ, SLPE Limoges, SDEF CD , CLS Limoges,...</p>



## Axe stratégique 2: Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

Priorité  
2017/2018

### Axe 2.2 : Développer et adapter l'offre d'accompagnement à la parentalité

Objectif 1 : Renforcer l'accompagnement à la scolarité autour de moments clés de la scolarisation.

<p><b>Contexte/ Constats / problématiques</b></p>	<p>Le déroulement de la scolarité impacte fortement la trajectoire sociale et professionnelle des enfants et des jeunes. La scolarité est ainsi source de fortes préoccupations pour les parents mais aussi pour les Pouvoirs Publics.</p> <p>La réussite scolaire est inégalitaire. Au-delà de cette dernière c'est aussi la réussite éducative qui est en question.</p> <p>Plusieurs dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont mis en œuvre, afin d'offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familiale. Permettre à chaque enfant d'accéder à ces offres est un enjeu majeur d'avenir.</p>
<p><b>Action n°11</b></p> <p><b>Déclinaison opérationnelle</b></p> <p><b>Public(s) visé(s)</b></p>	<p><b>Renforcer les dispositifs CLAS existants sur les Quartiers Politique de la Ville, pour certaines tranches d'âge (classe de CP, 6ème) et en développer sur les territoires non couverts.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rééquilibrer la répartition territoriale de l'offre CLAS en l'adaptant aux besoins locaux d'accompagnement scolaire de l'élève et de sa famille</li> <li>• Proposer une offre CLAS en complémentarité et cohérence avec l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité des territoires</li> <li>• Prendre en compte le parcours de l'élève</li> <li>• Orienter les élèves les plus en besoin d'accompagnement scolaire</li> <li>• Améliorer la gouvernance/le pilotage autour de l'accompagnement à la scolarité</li> </ul> <p>Prioritairement Enfants de CP et 6eme des QP Ville de Limoges mais aussi des autres territoires de la Haute Vienne</p>
<p><b>Pilote(s) de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés</b></p> <p><b>Echéancier</b></p>	<p><b>Comité technique et de financement départemental CLAS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Limoges</li> <li>• Agglomération de Limoges</li> <li>• Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>• DDCSPP</li> <li>• Education nationale Mutualité Sociale Agricole</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Gestionnaires des CLAS Collectivités territoriales concernées</li> <li>• Familles</li> </ul> <p>2017 / 2018</p>
<p><b>Des résultats attendus</b></p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre d'actions spécifiques CP et 6ème</li> <li>• Développement de la couverture territoriale</li> <li>• Evolution du pilotage des CLAS et autres dispositifs périscolaire</li> <li>• Création d'un outil/livret « parcours de l'élève » (lien Clas /EN)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <p><b>Lien avec les schémas existants</b></p>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation de ces CLAS spécifiques</li> <li>• Evolution du nombre d'enfants orientés par les enseignants</li> <li>• Outil de suivi du parcours de l'élève ?</li> <li>• Nombre et objet des rencontres des membres du comité technique et de financement CLAS</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles actions CLAS spécifiques CP et 6ème</li> <li>• Nombre de nouvelles actions CLAS développés sur les territoires non couverts</li> <li>• Nombre d'animateurs CLAS mobilisant l'outil livret « parcours de l'élève ».</li> </ul> <p>Enquête nationale Cnaf « Les attentes et besoins des parents en matière de soutien à la parentalité » (2016), PRE Ville de Limoges, bilans des services de l'Education Nationale (absentéisme scolaire, déscolarisation ...), contrat de Ville Limoges.</p>

## Axe stratégique 2: Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

Priorité  
2017/2018

### Axe 2.2 : Développer et adapter l'offre d'accompagnement à la parentalité

Objectif 1 : Renforcer l'accompagnement à la scolarité autour de moments clés de la scolarisation.

<p><b>Contexte/ Constats / problématiques</b></p>	<p>Le déroulement de la scolarité impacte fortement la trajectoire sociale et professionnelle des enfants et des jeunes. La scolarité est ainsi source de fortes préoccupations pour les parents mais aussi pour les Pouvoirs Publics.</p> <p>La réussite scolaire est inégalitaire. Au-delà de cette dernière c'est aussi la réussite éducative qui est en question.</p> <p>Plusieurs dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont mis en œuvre, afin d'offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familiale. Permettre à chaque enfant d'accéder à ces offres est un enjeu majeur d'avenir.</p>
<p><b>Action n°11 bis</b></p> <p><b>Déclinaison opérationnelle</b></p>	<p><b>Développer des études dirigées pour les élèves de CP au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les dispositifs d'accompagnement scolaire hors temps scolaire mis en place.</li> <li>Expérimenter des « études dirigées » animées par un binôme enseignant volontaire et élève de l'école supérieure de professorat et de l'éducation (ESPE). Groupe de 12 élèves environ.</li> <li>Donner la possibilité aux élèves de CP des QPV de Limoges de bénéficier d'un soutien renforcé dans l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du vocabulaire. Les élèves seront orientés par les enseignants avec l'accord des parents Ces temps d'une durée de 45 minutes pourront être complétés par une activité périscolaire.</li> </ul>
<p><b>Public(s) visé(s)</b></p>	<p>Enfants de CP des 9 QP Ville de Limoges</p>
<p><b>Pilote(s) de l'action</b></p>	<p><b>Ville de Limoges</b></p>
<p><b>Partenaires associés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DDCSPP</li> <li>Caisse d'Allocations Familiales 87</li> <li>Autres membres du comité technique et de financement départemental Clas</li> <li>Agglomération de Limoges</li> <li>Familles</li> </ul>
<p><b>Echéancier</b></p>	
<p><b>Des résultats attendus</b></p>	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérimentation effective dès le mois d'octobre 2017</li> <li>1 action par école à minima</li> <li>2 soirs par semaine à minima</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité du binôme enseignant/ étudiant ESPE</li> <li>Orientation par les enseignants</li> <li>Des temps individuels d'échanges avec les parents afin de les associer</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'enfants bénéficiaires par rapport aux enfants potentiels par quartier, par école</li> <li>Nombre de binôme enseignant/ étudiant ESPE par école</li> <li>Nombre de parents rencontrés par rapport au nombre d'enfants bénéficiaires</li> <li>Nombre de rencontre avec les parents</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A définir entre co financeurs de l'expérimentation et acteurs de l'action</li> </ul>
<p><b>Lien avec les schémas existants</b></p>	<p>Enquête nationale Cnaf « Les attentes et besoins des parents en matière de soutien à la parentalité » (2016), PRE Ville de Limoges, bilans des services de l'Education Nationale (absentéisme scolaire, déscolarisation ...), contrat de Ville Limoges.</p>

## Axe stratégique 2: Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

Priorité  
2017/2018

Axe 2.2 : Développer et adapter l'offre d'accompagnement à la parentalité  
Objectif 2 : Mieux structurer l'action des LEAP et des LAPE.

Contexte/ Constats / problématiques	
<b>Action n°12</b>	Développer une action coordonnée à l'échelle du département. Mesurer la nécessité de développer de nouvelles structures en fonction des besoins des familles.
Déclinaison opérationnelle	
Public(s) visé(s)	LEAP/LAPE
Pilote(s) de l'action	<b>Caisse d'Allocations Familiales 87 / Conseil départemental</b>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LEAP</li> <li>• LAPE</li> <li>• Familles</li> </ul>
Echéancier	
Des résultats attendus	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	

## Axe stratégique 2: Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

Priorité  
2017/2018

**Axe 2.3 : Créer de nouvelles structures, des actions innovantes et développer de nouvelles thématiques en fonction des territoires et des familles.**

**Objectif 1 : Mieux répondre aux attentes des familles des territoires.**

<b>Contexte/ Constats / problématiques</b>	Une approche qualitative nécessite de mobiliser les personnes concernées par l'offre globale de services. Les différents acteurs peuvent être interrogés.
<b>Action n°14</b>  <b>Déclinaison opérationnelle</b>	<p><b>Recueillir la parole des familles, leurs besoins en termes d'accompagnement à la parentalité.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueillir des éléments qualitatifs</b> : ressources et difficultés du rôle de parents, attentes en matière de soutien à la parentalité (type de soutien, horaires et jours, localisation, ...), connaissance et recours à l'offre de soutien à la parentalité, satisfaction par rapport à l'offre existante.</li> <li>• <b>Diversifier les méthodes</b> : questionnaires, ateliers et groupes d'expression, table de concertation, entretiens semi-directifs, témoignages, observations,...</li> <li>• <b>Impliquer/donner une place aux parents à l'échelle des diagnostics et plan d'actions locaux.</b></li> <li>• <b>Informers les parents de la possibilité de participer aux enquêtes.</b></li> <li>• Animer sur les territoires prioritaires des tables de concertation pour les parents.</li> </ul>
<b>Public(s) visé(s)</b>	Familles avec enfants à charge âgés de 0 à 18 ans habitant la Haute-Vienne
<b>Pilote(s) de l'action</b>  <b>Partenaires associés</b>  <b>Echéancier</b>	<p><b>Caisse d'Allocations Familiales F87 / Collectivités territoriales concernées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Mutualité Social Agricole</li> <li>• Autres acteurs locaux/départementaux</li> <li>• Familles</li> </ul> <p>2017/2021</p>
<b>Des résultats attendus</b>	Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation effective des parents par territoire aux actions parentalités</li> </ul> Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des outils : questionnaire, méthodes d'animation,...</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>  <b>Lien avec les schémas existants</b>	De réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'outils de participation mis en œuvre</li> <li>• Nombre de parents participants</li> <li>• Nombre de questionnaire aux parents</li> <li>• Nombre de table de concertation</li> <li>• Nombre d'entretien avec des parents</li> </ul> De résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions développées à la suite du diagnostic</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Enquête nationale Cnaf (07/2016)</b> « Les besoins et attentes des parents en matière de soutien à la parentalité » ; <b>enquêtes UNAF</b> : « Etre parent au quotidien » (2009), « Besoins des parents d'enfants de 6 à 12 ans » (2016), etc. ; <b>bilans d'activité de porteurs de projets.</b></p>

## Axe stratégique 3: Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir l'accessibilité et la mixité.

Priorité  
2017/2018

Axe 3.2 : Faciliter les parcours d'insertion socioprofessionnelle des parents

Objectif 1 : Faciliter les relations entre les parents et les acteurs de la petite enfance ainsi que l'Ecole.

Contexte/ Constats / problématiques	
<b>Action n°17</b>	<b>Accompagner les publics non-francophones afin de faciliter la relation avec les structures d'accueil diverses.</b>
Déclinaison opérationnelle	
Public(s) visé(s)	Les parents, les acteurs de la petite enfance, les enseignants et personnels scolaire.
Pilote(s) de l'action	<b>Collectivités territoriales concernées / Caisse d'Allocations Familiales F87</b>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>• Mutualité Sociale Agricole</li> <li>• Ville de Limoges</li> <li>• Agglomération de Limoges</li> <li>• Culture Alpha</li> <li>• Pôle emploi</li> <li>• Gestionnaires des EAJE</li> <li>• Autres acteurs locaux/ départementaux</li> </ul>
Echéancier	
Des résultats attendus	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	Contrat de ville

## Axe stratégique 3: Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir l'accessibilité et la mixité.

Priorité  
2017/2018

### Axe 3.2 : Faciliter les parcours d'insertion socioprofessionnelle des parents

Objectif 2 : Rendre accessible les solutions d'accueil aux familles en situation de pauvreté ou d'insertion socioprofessionnelle.

Contexte/ Constats / problématiques	Le département de la Haute-Vienne est globalement bien couvert en mode de garde collectif et individuel. Toutefois, en analysant plus finement les caractéristiques des offres d'accueils, on constate un manque de connaissance dans le fonctionnement et la fréquentation des différentes solutions de garde. L'enjeu est de pouvoir mieux répondre aux besoins spécifiques des familles du territoire.
<p><b>Action n°18</b></p> <p>Déclinaison opérationnelle</p>	<p><b>Faciliter l'accessibilité aux enfants résidants dans les quartiers Politique de la Ville, aux structures Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de leur lieu de résidence.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un groupe de travail associant les EAJE concernés.</li> <li>• Définir des indicateurs communs pour mesurer la fréquentation.</li> <li>• Analyser les tendances en vue d'une optimisation de l'activité EAJE.</li> </ul>
Public(s) visé(s)	/
Pilote(s) de l'action	<p><b>Ville de Limoges</b></p>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EAJE</li> <li>• Service enfance de la ville de Limoges</li> <li>• Autres gestionnaires d'EAJE concernés</li> <li>• Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>• Mutualité Sociale Agricole</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>
Echéancier	2018
Des résultats attendus	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesurer la proportion des enfants résidents sur les QPV sur l'ensemble des enfants inscrits en EAJE</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la fréquentation des enfants à hauteur de leur représentativité dans la population du quartier à plusieurs moments de l'année</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontre du groupe de travail et de points de situations réguliers</li> <li>• Effectivité de l'analyse de la fréquentation</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et le pourcentage des enfants résidents sur les QPV sur l'ensemble des enfants inscrits en EAJE</li> <li>• Nombre et pourcentage des enfants résidents sur les QPV sur l'ensemble des enfants inscrits en EAJE par rapport à leur représentativité dans la population des quartiers</li> <li>• Evolution de ces résultats pour chaque structure et à plusieurs moments de l'année</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	

## Axe stratégique 3: Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir l'accessibilité et la mixité.

Priorité  
2017/2018

### Axe 3.2 : Faciliter les parcours d'insertion socioprofessionnelle des parents

Objectif 2 : Rendre accessible les solutions d'accueil aux familles en situation de pauvreté ou d'insertion socioprofessionnelle.

Contexte/ Constats / problématiques	La branche famille s'est engagée à réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et à renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil. Dans cette perspective, un partenariat entre la Cnaf, l'Etat et pôle emploi a pour but de soutenir le développement solution innovante tels que les crèches à vocation d'insertion professionnelle ou le dispositif MaCigogne. Ces deux dispositifs doivent permettre d'apporter de nouvelles solutions aux publics en insertion professionnelle ou demandeurs d'emploi, qui rencontrent des difficultés pour faire garder leur(s) enfant(s).
<b>Action n°20</b>	<b>Expérimenter la mise en œuvre de nouveaux dispositifs dédiés aux publics en parcours d'insertion sociale ou professionnelle</b> <b>Expérimenter la mise en œuvre des Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelles</b> 1-Création d'une commission au sein du SDSF, composée de la CAF, l'Etat, Conseil départemental, Pôle Emploi et les acteurs de l'insertion. 2- Communiquer auprès des EAJE afin de susciter des candidatures. 3- Réfléchir à l'articulation avec le dispositif fiche navette 4- Evaluer le déploiement des crèches. <b>Déployer le dispositif MaCigogne sur le département de la Haute-Vienne</b> 1- Mettre en œuvre le partenariat entre la CAF, la MSA et Pole Emploi 2- Organiser une réunion collective avec les gestionnaires d'EAJE pour présenter le dispositif 3- Diffuser les codes d'accès permettant aux gestionnaires volontaires de s'habiller 4- Recenser les structures volontaires
Déclinaison opérationnelle	
Public(s) visé(s)	Les parents en parcours d'insertion socioprofessionnelle ou les demandeurs d'emplois
Pilote(s) de l'action	<b>Caisse d'Allocations Familiales 87</b>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil départemental (Direction de l'Insertion notamment)</li> <li>Mutualité sociale agricole</li> <li>Pôle emploi (et/ou Mission Locale)</li> <li>Gestionnaires des EAJE engagés dans les dispositifs</li> </ul>
Echéancier	2017/2018
Des résultats attendus	Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter les accueils effectifs des enfants dont les parents sont en situation d'insertion</li> </ul> Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux parents de s'engager activement dans leur recherche d'emploi</li> <li>Rendre accessible le mode d'accueil EAJE aux parents en parcours d'insertion</li> <li>Faciliter la mise en relation des parents en recherche de mode d'accueil et les EAJE volontaires, engagés dans une démarche d'accompagnement des publics fragilisés</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	De réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des dispositifs crèche VIP et MaCigogne aux EAJE de la Haute Vienne + actions de communication éventuelles</li> <li>Nombre d'EAJE volontaire engagés dans les dispositifs respectifs</li> </ul> De résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de familles ayant utilisé les deux dispositifs</li> <li>Nombre et pourcentage de demandes accordées dans le cadre des dispositifs respectifs</li> <li>Nombre et pourcentage d'enfants accueillis dans le cadre des dispositifs respectifs</li> <li>Nombre de parents en parcours d'insertion connaissant un retour à l'emploi sur l'ensemble des familles bénéficiant des dispositifs par EAJE et par espace géographique</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	

## Axe stratégique 3: Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir l'accessibilité et la mixité.

Priorité  
2017/2018

**Axe 3.3 : Soutenir les familles avec enfant(s) en situation de handicap.**

**Objectif 1 : Favoriser le répit parental des familles.**

<b>Contexte/ Constats / problématiques</b>	<p>La branche Famille souhaite, au-delà du développement du nombre de places d'accueil et de leur juste répartition territoriale, rendre les modes d'accueil, accessibles à tous les enfants, et notamment aux enfants porteurs de handicap.</p> <p>En Haute-Vienne, la Caf et ses partenaires soutiennent financièrement les acteurs de la coordination et la mise en œuvre de projets dans le domaine du handicap.</p> <p>Plusieurs actions menées en 2015 et 2016 ont montré que le droit au répit, l'accès aux loisirs, et aux vacances en familles sont considérés comme prioritaires par les parents avec enfant(s) en situation de handicap.</p>
<b>Action n°23</b>	<b>Développer un plan d'action départemental autour des vacances familiales.</b>
<b>Déclinaison opérationnelle</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Expérimenter un partenariat technique et financier avec la Fédération Loisirs Pluriel/ Réseau Passerelles pour faciliter le départ en vacances des familles avec enfant(s) en situation de handicap.</li> <li>2- Mettre en place un financement CAF complémentaire pour aider les familles les plus modestes, avec une attention renforcée pour les familles monoparentales.</li> <li>3- Organiser une rencontre collective avec les parents d'enfant(s) en situation de handicap pour leur présenter les possibilités d'accompagnement dans le cadre de leur projet de vacances familiales.</li> <li>4- Informer les partenaires de la Caf et les acteurs départementaux du domaine du handicap.</li> </ol>
<b>Public(s) visé(s)</b>	Parents d'enfant(s) en situation de handicap
<b>Pilote(s) de l'action</b>	<b>Caisse d'Allocations Familiales 87 / Mutualité Sociale Agricole</b>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération Loisirs Pluriel/Réseau Passerelles</li> <li>• Acteurs spécialisés du domaine du handicap : MDPH, PEP87, CRAL...</li> <li>• Partenaires tels que : EAJE, ALSH, Centres Sociaux....</li> <li>• Collectivités territoriales</li> <li>• Familles</li> </ul>
<b>Echéancier</b>	2017/2018
<b>Des résultats attendus</b>	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesurer le nombre de familles avec enfant(s) en situation de handicap, effectivement parties en vacances, dans le cadre du plan « Vacances familiales et handicap ».</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre l'accompagnement des familles dans l'organisation de leur projet de vacances familiales</li> <li>• Proposer une solution adaptée et facilitante, aux familles les plus fragiles</li> <li>• Lever le frein financier lié au départ en vacances</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation du conventionnement technique et financier avec Réseau Passerelles</li> <li>• Définition d'une aide financière individuelle complémentaire CAF</li> <li>• Organisation d'une réunion d'information collective</li> <li>• Diffusion de l'information aux partenaires de la Caf</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes présentes à la réunion d'information collective</li> <li>• Nombre de familles ayant concrétisées leur départ en vacances dans le cadre de l'accompagnement par Réseau Passerelles</li> <li>• Rapport du nombre de familles effectivement parties en vacances sur le nombre de familles fixé dans la convention de partenariat Réseau Passerelles</li> <li>• Nombre de familles aidées en complément par la CAF avec l'aide financière individuelle</li> <li>• % de familles ayant mobilisé également l'aide VACAF</li> </ul>
<b>Lien avec les schémas existants</b>	Travaux de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant



## Axe stratégique 3: Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir l'accessibilité et la mixité.

Priorité  
2017/2018

**Axe 3.3 : Soutenir les familles avec enfant(s) en situation de handicap.**

**Objectif 2 : Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil.**

<p><b>Contexte/ Constats / problématiques</b></p>	<p>Le Code des Affaires Sociales et Familiales affirme que « l'accueil des enfants handicapés soit assuré, autant que possible au milieu des autres enfants ».</p> <p>Si certains enfants en situation de handicap sont accueillis ponctuellement ou régulièrement en EAJE, ils restent néanmoins peu nombreux au regard des capacités d'accueil des structures et du nombre d'enfants reconnus en situation de handicap.</p> <p>Dès 2012, La Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants de la Haute-Vienne a souhaité renforcer ses actions d'accompagnement auprès des familles d'enfants rencontrant des difficultés de développement ou en situation de handicap et auprès des professionnels (assistantes maternelles ou personnels des crèches).</p> <p>Un travail partenarial a permis la création d'une fonction de référent départemental pour l'accueil du jeune enfant différent, porté par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Vienne.</p>
<p><b>Action n°24</b></p> <p><b>Déclinaison opérationnelle</b></p> <p><b>Public(s) visé(s)</b></p>	<p><b>Poursuivre et renforcer la mission de la référente départementale pour l'accueil du jeune enfant différent.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès des familles à un mode de garde : information des différentes solutions d'accueil, recueil des besoins, écoute, soutien, ...</li> <li>• Accompagner l'accueil du jeune enfant différent.</li> <li>• Aider les professionnels (équipe des établissements d'accueils des jeunes enfants, assistants maternels) à s'adapter aux besoins particuliers de chaque enfant pour un accueil de qualité.</li> <li>• Mettre en relation professionnels de la petite enfance, familles et services spécialisés...</li> </ul> <p>Enfant en situation de handicap reconnu ou non</p>
<p><b>Pilote(s) de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés</b></p>	<p><b>Conseil départemental/ Caisse d'Allocations Familiales 87</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualité Sociale Agricole</li> <li>• Association Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 87)</li> <li>• Agence Régionale de la Santé (ARS)</li> </ul>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p>2017</p>
<p><b>Des résultats attendus</b></p>	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre d'enfants effectivement accueillis en EAJE ou chez un(e) assistant(e) maternel(le).</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles avec enfants différents</li> <li>• Accompagner les professionnels dans l'organisation de ces accueils spécifiques</li> <li>• Assurer une fonction d'observatoire des conditions d'accueil des jeunes enfants différents</li> <li>• Favoriser le lien avec d'autre acteur du domaine du handicap</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comité de suivi de la mission AJED, organisé chaque année</li> <li>• Recensement des actions complémentaires mise en œuvre : élaboration d'outil, partenariat avec des associations spécialisées, animation groupement d'assistants maternels ressources...</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de situations accompagnées par le Référente AJED</li> <li>• Dont nombre de sollicitation de parents et nombre de sollicitation de professionnel</li> <li>• Evolution du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH, accueillis en EAJE</li> <li>• Résultats de la mission d'observatoire des conditions d'accueil du jeune enfant différent : nombre d'EAJE existants sur le département, nombre et caractéristique des EAJE accueillant des enfants différents, nombre total d'enfants différents et dont bénéficiaires de l'AEEH, retour des EAJE les pratiques professionnelles en termes d'accueil et de mesurer les difficultés particulières.</li> </ul>
<p><b>Lien avec les schémas existants</b></p>	<p>Travaux de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant</p>

## Axe stratégique 4: Contribuer à la formation des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité afin de garantir un service de qualité.

Priorité  
2017/2018

**Axe 4.2 : Renforcer les compétences des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité.**

**Objectif 1: Permettre l'appropriation des différents aspects du métier d'animateur de RAM quelle que soit l'ancienneté dans la fonction.**

Contexte/ Constats / problématiques	
<p><b>Action n°31</b></p> <p>Déclinaison opérationnelle</p>	<p><b>Poursuivre le projet de formation régionale RAM engagé en 2016 pour les prises de postes des nouveaux animateurs et élaborer un programme de formation complémentaire pour les animateurs plus anciens dans la fonction.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) S'associer au travail mené par la Fédération des CAF du Centre Ouest pour élaborer le projet de formation</li> <li>2) Partager les besoins de formations avec les délégations CNFPT du Limousin et du Poitou Charente</li> <li>3) Associer ponctuellement les animateurs de RAM à la réflexion pour concevoir un contenu de formation adapté à leurs besoins</li> <li>4) Déterminer un nouveau programme de formation à l'échelle régionale, dédié aux nouveaux animateurs de RAM à mettre en œuvre en 2018</li> <li>5) Faire une offre de formation à l'échelle régionale, aux animateurs déjà en poste et plus anciens dans la fonction, dès la fin 2017 et également en 2018.</li> </ol>
Public(s) visé(s)	Les animateurs de Relais Assistants Maternels des 7 départements : Haute Vienne, Corrèze, Creuse Vienne, Charentes, Charentes Maritime et Deux Sèvres
Pilote(s) de l'action	<b>Fédération des Caisses d'Allocations Familiales du Centre-Ouest CNFPT</b>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateurs RAM des CAF des départements 87, 19, 23, 86, 16, 17 et 79</li> <li>• Représentants des délégations CNFPT du Limousin et du Poitou Charentes</li> <li>• Animateurs de RAM de différents départements</li> <li>• Mutualité Sociale Agricole</li> </ul>
Echéancier	A partir du second semestre 2017
Des résultats attendus	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 offre de formation en 2017 (module approfondissement)</li> <li>• 2 offres à partir de 2018 (cycle initial complet + modules approfondissement)</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des formations adaptées aux besoins des animateurs de RAM quel que soit leur ancienneté dans la fonction et leur mode de gestion</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres/visio organisées pour travailler sur le projet : FD + Cafs et FD + Cafs + CNFPT</li> <li>• Nombre de rencontres ayant associées des animateurs de RAM</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de modules de formation proposés en 2017</li> <li>• Nombre de participants + répartition sur les 7 départements</li> <li>• Nombre de modules approfondissement proposés en 2018</li> <li>• Nombre de participants + répartition sur les 7 départements</li> <li>• Nombre de dates prévues sur le cycle complet dédié aux nouveaux animateurs RAM</li> <li>• Nombre de participants + répartition sur les 7 départements</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	

**Axe stratégique 4: Contribuer à la formation des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité afin de garantir un service de qualité.**

Priorité  
2017/2018

**Axe 4.2 : Renforcer les compétences des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité.**

**Objectif 2: Renforcer les compétences des accueillant(e)s de LEAP.**

Contexte/ Constats / problématiques	
<b>Action n°32</b>	Maintenir l'offre de formation à destination des accueillant(e)s LAEP (formation initiale, temps d'analyse de la pratique,...).
Déclinaison opérationnelle	
Public(s) visé(s)	Les accueillant(e)s LAEP
Pilote(s) de l'action	<b>Caisse d'Allocations Familiales 87 / Mutualité Sociale Agricole</b>
Partenaires associés	•
Echéancier	
Des résultats attendus	Quantitatif :  Qualitatif :
Indicateurs d'évaluation	De réalisation :  De résultat :
Lien avec les schémas existants	

## Axe stratégique 4: Contribuer à la formation des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité afin de garantir un service de qualité.

Priorité  
2017/2018

### Axe 4.2 : Renforcer les compétences des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

#### Objectif 3 : Renforcer les compétences des animateurs CLAS et enrichir leurs connaissances.

<p><b>Contexte/ Constats / problématiques</b></p>	<p>Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) offre, au côté de l'école, des temps d'accueil aux élèves scolarisés de l'école élémentaire au lycée. Ils sont encadrés par des accompagnateurs afin d'apporter aux élèves un appui favorisant la réussite scolaire. Ces temps sont organisés tout au long de l'année, par groupe d'enfants de classes d'âges, ils proposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un temps d'accueil, d'écoute, d'échanges ;</li> <li>- un temps d'aide dans l'organisation et la réalisation du travail personnel ;</li> <li>- des projets culturels ou des ateliers d'expression corporelle, manuels, scientifiques, pour éveiller la curiosité et donner l'envie d'apprendre.</li> </ul> <p>Les parents sont aussi accompagnés dans le cadre du Clas afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les aider à mieux comprendre le système scolaire,</li> <li>- favoriser le dialogue avec l'école/l'enseignant,</li> <li>- faciliter le suivi de la scolarité de leur enfant.</li> </ul> <p>Les relations avec les établissements scolaires sont indispensables afin d'articuler la continuité entre l'acte éducatif de l'école et les actions d'accompagnement à la scolarité. Les tâches des accompagnateurs exigent des compétences fondées sur des savoirs faire et des savoirs être. Les évaluations nationales et locales soulignent la nécessité de renforcer les compétences de chaque intervenant. En Haute Vienne, sur les cinq dernières années, seuls 3 modules de formation collective ont été proposés à Limoges.</p>
<p><b>Action n°33</b></p> <p><b>Déclinaison opérationnelle</b></p>	<p><b>Développer une formation annuelle à destination des animateurs CLAS du département.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une enquête de besoins auprès des gestionnaires de Clas et de leur intervenants.</li> <li>• Définir, en coopération, un cahier des charges conforme aux principes des Clas et prenant en compte les constats des membres du Comité Clas87, du bilan du PRE Limoges, de l'évaluation nationale et locale des Clas</li> <li>• Diffusion d'un appel à candidature pour mettre en œuvre la formation.</li> <li>• Proposer une offre de formation annuelle cofinancée.</li> <li>• Evaluer cette dernière afin de l'ajuster aux besoins locaux.</li> </ul>
<p><b>Public(s) visé(s)</b></p>	<p>Les animateurs permanents, vacataires ou bénévoles.</p>
<p><b>Pilote(s) de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés</b></p>	<p><b>Comité technique et de financement départemental Clas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>• DDSCPP</li> <li>• Agglomération de Limoges</li> <li>• Mutualité Sociale Agricole</li> <li>• Ville de Limoges</li> <li>• Education nationale</li> </ul>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p>Début de l'action prévue en 2017</p>
<p><b>Des résultats attendus</b></p>	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 animateurs formés par an.</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les compétences des intervenants sur trois volets:             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Volet accompagnement de l'enfant (concentration, attention, enrichissement du vocabulaire,...)</li> <li>○ Volet parentalité (communication, appui au suivi de la scolarité de l'enfant...)</li> <li>○ Volet relation porteur Clas/établissements scolaires (comment créer un lien régulier, travaillé en cohérence et confiance,...)</li> </ul> </li> <li>• Créer des outils types : mallettes pédagogiques, livret de suivi Clas élève/parent/école/porteur Clas, ...</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions du groupe de travail pour l'élaboration partagée d'un cahier des charges.</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs formés annuellement sur des QPV Limoges et sur les autres territoires périurbains et ruraux.</li> <li>• Bilan et analyse de l'usage des outils départementaux</li> </ul>
<p><b>Lien avec les schémas existants</b></p>	

**Axe stratégique 5: Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.**



**Axe 5.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre sur les territoires.**

**Objectif 1: Faciliter l'accès à l'information à toutes les familles.**

Contexte/ Constats / problématiques	
<p><b>Action n°34</b></p> <p>Déclinaison opérationnelle</p> <p>Public(s) visé(s)</p>	<p>Optimiser/ rationaliser l'offre Internet en faveur des familles.</p>
Pilote(s) de l'action	Conseil départemental/ Caisse d'Allocations Familiales 87
Partenaires associés	
Echéancier	
Des résultats attendus	<p>Quantitatif :</p> <p>Qualitatif :</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>De réalisation :</p> <p>De résultat :</p>
Lien avec les schémas existants	

## Axe stratégique 5: Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.

Priorité  
2017/2018

### Axe 5.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre sur les territoires.

#### Objectif 1: Faciliter l'accès à l'information à toutes les familles.

<p><b>Contexte/ Constats / problématiques</b></p>	<p>Depuis sa création, le site mon-enfant.fr aide les parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode d'accueil. Il référence la quasi-totalité de l'offre d'accueil collective, des Ram, des Laep et des accueils de loisirs financés par la branche Famille et près de 70% des assistant(e)s maternel(le)s en activité. La recherche géo localisée et les outils de simulation permettant d'estimer le coût en crèche ou le droit Paje, sont les points forts du site.</p> <p>D'un contenu essentiellement axé sur la petite enfance, le site vise aujourd'hui à prendre en compte l'ensemble des problématiques liées à la parentalité :</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la transversalité des politiques publiques en matière de petite enfance, de jeunesse et de parentalité ;</li> <li>- améliorer la coordination des acteurs sur un territoire ;</li> <li>- informer les familles sur l'offre locale existante.</li> </ul> <p>L'offre du site évolue pour répondre aux nouveaux besoins et pour rester attractive tant pour les familles, que pour les partenaires.</p>
<p><b>Action n°35</b></p> <p><b>Déclinaison opérationnelle</b></p> <p><b>Public(s) visé(s)</b></p>	<p><b>Communiquer autour des évolutions du site www.mon-enfant.fr et de ses nouvelles applications.</b></p> <p>A la suite du lancement de l'appli mobile au printemps 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer auprès des partenaires de la branche famille pour promouvoir le nouveau service.</li> <li>• Déployer la campagne de communication nationale spécifique à l'échelle des familles de la Haute Vienne.</li> </ul> <p>A la suite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la modification des visuels de la page d'accueil (objectif : « d'atténuer » l'aspect petite enfance)</li> <li>- l'enrichissement du volet « Actions parentalité »</li> <li>- et la refonte de la charte graphique du site :</li> <li>• Diffusion de la nouvelle campagne de communication organisée par la Cnaf afin de promouvoir les nouveaux contenus et services développés dans le cadre d'une arborescence et d'une charte graphique revues.</li> </ul> <p>=&gt; supports de communication actualisés (flyer, affiches) pour promouvoir l'offre actuelle et les enrichissements apportés par l'espace documentaire et les actions locales.</p> <p>Les familles avec enfant(s) et les partenaires de la branche famille</p>
<p><b>Pilote(s) de l'action</b></p>	<p><b>Caisse d'Allocations Familiales 87</b></p>
<p><b>Partenaires associés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les RAM</li> <li>• Les gestionnaires d'équipements qui accompagnent quotidiennement les familles de la Haute Vienne : EAJE, ALSH, Centres Sociaux...</li> <li>• Tous les acteurs, partenaires de la CAF, susceptibles de rencontrer des familles avec enfants ou des futurs parents.</li> </ul>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p>2017</p>
<p><b>Des résultats attendus</b></p>	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre de connexions sur le site mon-enfant.fr</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les évolutions de mon-enfant.f</li> <li>• Accroître la notoriété du site mon-enfant.fr auprès des familles avec enfants.</li> <li>• Améliorer la connaissance de l'offre existante en matière d'action de soutien à la parentalité</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>De réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des différentes campagnes de communication : appli mobile, enrichissement du site...</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de support de communication diffusés sur l'ensemble du département</li> <li>• Evolution du nombre de connexion sur le site mon-enfant.fr</li> <li>• Nombre d'actions de soutien à la parentalité, référencées sur le site mon-enfant.fr</li> </ul>
<p><b>Lien avec les schémas existants</b></p>	

## Axe stratégique 6: Faciliter l'action coordonnée des acteurs sur le territoire.

### Axe 6.1 : Confirmer la dynamique du schéma départemental des services aux familles.

Objectif 1: Favoriser l'articulation des politiques « petite enfance » et « parentalité » et la coordination de l'ensemble des services aux familles à l'échelle du département.

Priorité  
2017/2018

Contexte/ Constats / problématiques	Le diagnostic partagé a été réalisé avec le concours d'acteurs de terrain associatifs et institutionnels jusqu'alors associés dans les instances partenariales existantes. Afin de poursuivre une implication de chacun et d'associer de nouveaux acteurs, un ajustement de la composition et de l'organisation des instances du schéma départemental, doit être réalisé. L'objectif est bien d'optimiser et de coordonner la dynamique partenariale.
<p><b>Action n°38</b></p> <p>Déclinaison opérationnelle</p>	<p><b>Organiser le développement, le suivi et l'évaluation des actions du schéma départemental des services aux familles</b></p> <p>1) A partir des commissions opérationnelles « petite enfance » et « parentalité » <b>créer 3 nouvelles commissions thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement à la parentalité,</li> <li>- accueil du jeune enfant,</li> <li>- mutations familiales.</li> </ul> <p><b>Chacune des commissions associera des groupes de travail selon le plan d'action.</b></p> <p>2) <b>Intégrer au sein de ces commissions les membres du comité départemental parentalité ainsi que les acteurs du comité d'animation.</b></p> <p>3) <b>Ouvrir les groupes de travail du schéma aux autres acteurs concernés par les thèmes retenus.</b></p>
Public(s) visé(s)	Tous les acteurs concernés par les domaines de l'accueil de la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité
Pilote(s) de l'action	<b>Etat / Caisse d'Allocations Familiales 87/ Conseil départemental</b>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 33%;">• DDCSPP</li> <li style="width: 33%;">• Association des maires et élus du département</li> <li style="width: 33%;">• Associations et fédérations départementales ou locales</li> <li style="width: 33%;">• Mutualité Sociale Agricole</li> <li style="width: 33%;">• Justice</li> <li style="width: 33%;">• Collectivités territoriales</li> <li style="width: 33%;">• Ville de Limoges</li> <li style="width: 33%;">• Education nationale</li> <li style="width: 33%;">• UDAF</li> <li style="width: 33%;">• Communauté d'Agglomération</li> </ul>
Echéancier	2017/2018
Des résultats attendus	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des différents acteurs</li> <li>• Implication dans le temps des partenaires</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation progressive d'actions du plan</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<p>De mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires différents</li> <li>• Nombre de partenaires nouveaux</li> <li>• Nombre de rencontres des commissions</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes de travail co-animés</li> <li>• Nombre d'actions réalisées au 31/12/2018 puis au 31/12/2021</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	

## Axe stratégique 6: Faciliter l'action coordonnée des acteurs sur le territoire

### Axe 6.3 : Accompagner le développement de politiques communes enfance/parentalité sur les territoires prioritaires d'intervention

Objectif 1: Structurer, coordonner le travail en réseau des acteurs de la petite enfance et de la parentalité.

Priorité  
2017/2018

Contexte/ Constats / problématiques	Animation des territoires retenus comme « prioritaires » dans le cadre du schéma.
<b>Action n°40</b>	<b>Proposer sur les territoires d'intervention dit « prioritaires » du SDSF une démarche de diagnostic local et partagé (animation, concertation...).</b>
Déclinaison opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Informé et mobiliser les acteurs sur la démarche engagée.</b></li> <li>2) <b>Favoriser la création de temps de concertation pérennes sous une forme adaptée à chaque territoire :</b> tables de concertation, observatoires locaux...</li> <li>3) <b>Veiller à la place donnée aux familles aux étapes clefs de la démarche.</b></li> <li>4) <b>Elaborer le diagnostic territorial en s'appuyant sur les outils :</b> « fiche diagnostic de territoire du SDSF » ainsi que de tout autre diagnostic, schéma, projet de territoire, contrat territoriaux, etc...</li> </ol>
Public(s) visé(s)	Acteurs et ressources du territoire dont les familles.
Pilote(s) de l'action	<b>Caisse d'Allocations Familiales 87</b>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 33%;">• Collectivités territoriales ciblées</li> <li style="width: 33%;">• Association des maires et élus du département Justice</li> <li style="width: 33%;">• Associations et fédérations départementales ou locales</li> <li style="width: 33%;">• Mutualité Sociale Agricole</li> <li style="width: 33%;">• Education nationale</li> <li style="width: 33%;">• Familles</li> <li style="width: 33%;">• Conseil départemental</li> <li style="width: 33%;">• UDAF</li> <li style="width: 33%;">• DDCSPP</li> <li style="width: 33%;">• Ville de Limoges</li> <li style="width: 33%;">• Communauté d'Agglomération</li> </ul>
Echéancier	2017/2018
Des résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations locales favorisant la démarche partagée</li> <li>• Plans d'action locaux (à partir du Sdsf)</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<p>De mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs différents mobilisés</li> <li>• Nombre de familles associés</li> </ul> <p>De résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres</li> <li>• Représentativité des acteurs</li> </ul>
Lien avec les schémas existants	Tout diagnostic, schéma, projet de territoire, contrat territorial, etc...





# SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

*Département de la  
Haute-Vienne*